



Demande 2

Règlement Agility (Taille du ring)

2.1

a) Le terrain nécessaire à l'implantation d'un parcours (ring) doit être de 25 sur 35 m (FCI 20 sur 40 m). La largeur minimale d'un ring est de 20 m. Pour une largeur de moins de 25 m, la longueur du ring doit être d'au moins 40 m.

c) En cas exceptionnel, et dans le but de favoriser le déroulement des concours en halles, les rings peuvent être de dimensions différentes. La largeur minimale ne doit pas être inférieure à 19 m et la surface totale par ring doit couvrir au moins 600 m².

La définition de la taille du ring doit être plus flexible. La taille du ring dans les halles ne doit pas être moins de 750m².

Demande

La surface pour la construction d'un parcours Agility est au moins 800m². La largeur minimale du ring est 20m. La largeur ne doit pas être moins de 19m dans les halles. La surface minimum est 750m² dans les halles.

Si deux surfaces sont utilisées, il faut mettre une séparation fermée entre les deux rings ou respecter une distance minimum de 10 m.